

COLLOQUE INTERNATIONAL

**EVOLUTION ET ADAPTATION DU DROIT INTERNATIONAL
DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE**

19 mars 2021/ 14h00-18h



Inscription gratuite mais obligatoire : info@aailp.org

ARGUMENTAIRE :

L'État africain, comme produit de l'histoire et comme idéal-typique, a ses âges de splendeurs et de misères. Sa modernité ainsi que sa postmodernité en disent assez sur ses ressources d'autorités et de légitimités spécifiques, ses mutations et sur les défis auxquels il fait face. S'il est essentiel de constituer un corps de normes permettant de réguler la vie des Hommes établis en société, il n'en reste pas moins que la force et la qualité d'un système de normes juridique ne dépendent pas de la quantité de normes produites, ni même de la qualité intrinsèque de ses différentes normes. Les turbulences politiques, les mutations des sociétés, l'urbanisation, le développement des échanges, et bien d'autres facteurs de développement allaient en quelques décennies faire sauter le corset des institutions judiciaires. Soumise aux mêmes influences conventionnelles, politiques et budgétaires, la justice est ainsi devenue une justice multiscalaire. La coexistence de normes juridiques d'origine, de nature et de forme diverses est l'une des marques fondamentales de l'ordre juridique, qui fournit de nombreuses règles et techniques destinées à lui en assurer le bénéfice de façon permanente.

La question de l'appartenance au corps politique ressurgit de façon particulièrement brûlante ces dernières années. Cette conférence entend saisir ce sujet selon une triple perspective, droit communautaire, droits de l'Homme et droit international pénal.

La création de la Cour africaine, il y a 22 ans représentait plus qu'une simple réforme de l'ancien du système africain aspiration légitime et irrésistible à l'état de droit et à une justice pour tous. Face au bouleversement et transformation et développement qui ont marqué le droit international depuis une dizaine d'année, le droit international des droits de l'Homme et le droit international pénal et droit communautaire, oscillent entre angoisse et enthousiasme, entre révélation de nouveau segment de ces régimes de droit international.

Malgré un cadre juridique et institutionnel assez étoffé et au regard des difficultés et des incertitudes auxquelles le système africain fait actuellement face, l'heure semble particulièrement indiquée pour l'Afrique d'examiner en profondeur les améliorations qu'il serait possible d'apporter. La saisine difficile des instances panafricains et sous régionaux qui se singularise pourtant par la richesse matérielle de la justiciabilité du droit international des droits de l'Homme en Afrique et l'inadéquation des modes actuels de réparation au regard des violations massives et l'essor de l'arbitralité des différends seront abordés.

PROGRAMME

SÉANCE INAUGURALE



Ouverture

Président Sylvain ORÉ, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

SÉANCE I. LES DÉFIS CONTEMPORAINS DU DROIT DES DROITS DE L'HOMME

**Modérateur : Jean-François AKANDJI-KOMBÉ,
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**



Convergences et divergences entre droits de l'Homme et droit international économique



Arnaud de Nanteuil. Professeur à l'Université Paris Est Créteil - Conseil - Arbitre - Directeur du LLM Contentieux international des affaires



L'arbitrage comme mécanisme permettant d'obtenir une réparation effective pour la violation des droits humains en mer

Sandrina ANTOH, collaboratrice chez Shearman & Sterling



Le rayonnement de la jurisprudence de la Cour africaine sur les juridictions internationales

Frédéric FOKA TAFFO, Expert consultant en droit des droits de l'Homme

SÉANCE II. LES DÉFIS DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT



Modératrice : Catherine MAIA, professeure de droit à l'Université de Porto, Professeure invitée à Sciences Po



Charte et la gouvernance africaine : La jurisprudence de la Cour liée aux élections

Sètondji Roland Adjovi ADJOVI, ancien membre du groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, arbitre et consultant international



Le paysage jurisprudentiel de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

Guy-Fleury NTWARI, Juriste auprès du Conseiller juridique de l'Union Africaine

*

SÉANCE III. VERS LA COHÉRENCE NORMATIVE ET INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU SYSTÈME AFRICAIN DES DROITS DE L'HOMME



Modérateur : Jean-Baptiste HARELIMANA, Avocat au Barreau de Nanterre, Président de l'Académie africaine de la pratique du droit international



La cohérence institutionnelle au sein du système africain des droits de l'Homme et des peuples à l'heure de la rationalisation

Apollin KOAGNE ZOUAPET, Postdoctoral Fellow chez Berlin-Postdam Research Group



L'institution du forum prorogatum devant la cour africaine des droits de l'homme

Fatsah OUGUERGOUZ, ancien Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

EQUIPE DE DIRECTION :

- **Catherine MAIA**, professeure de droit à l'Université de Porto. Visiting professor à Sciences Po, à l'Université catholique de Lille.
- **Prof. Mutoy MUBIALA**, ancien Fonctionnaire au HCDNU, et vice -Président de l'Académie africaine de la pratique du droit international.
- **Jean-François AKANDJI-KOMBE**, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
- **Jean-Baptiste HARELIMANA**, Avocat au Barreau de Nanterre, Président de l'Académie africaine de la pratique du droit international

Assistants de programme: Dr Abdoulaye SYLLA. : Drusilla BRET-CUNYNGHAME-ROBERTSON



Site internet: www.aailp.org